

## Un système de vidéo projection

Premier conseil de l'année avec une dizaine de sujets à l'ordre du jour :

- **Renouvellements** : de l'adhésion (1 260€ par an) à la Matec. « Cette mission d'assistance technique aux collectivités, spécialiste de la maîtrise d'oeuvre en construction, donnant automatiquement conseil en architecture et urbanisme sera utile pour la réalisation du complexe sportif en projet ».

- Signature de la convention pour les chats errants avec un dispositif pour une vingtaine de chats, à attraper et stériliser (mâle 20€, femelle 30€, femelle en gestation 35€).
- Adhésion au comité national d'aide sociale : 3 600€.

- **Pôles gaz** : accord donné pour signer un contrat de groupement des différents pôles de gaz qui compte la commune, surtout dans les collectifs (intermunicipale, bloc des instits).

- **Vidéo protection** : accord pour installer un système de vidéo projection choisi à l'issue d'un travail en collaboration avec la gendarmerie (21 350€). Répartition : aires de jeu, city stade, futur kiosque, arrière-salle des fêtes, école, mairie avec une alarme sur l'entrée pour plus de sécurité à l'agence postale.

- Après ces 14 caméras, d'autres seront installées par la suite aux entrées de la ville ».

- **Subventions** : renouvellement des subventions au groupe scolaire. Par enfant : spectacle en allemand 2€, sortie ferme 2€50, équitation 12 € et nouveauté cette année 100€ par enfant pour le voyage découverte de la Roche-Possay. 49 CM1 et CM2 sont concernés. Toutes sorties confondues : 6 638€.

- L'aide mosellane d'investissement sécurité urbaine est à solliciter pour les travaux nécessaires à l'achèvement de la piste cyclable, à réaliser cette année. « Prévoir plusieurs plateaux surélevés, réduction de la largeur de la chaussée sur un tronçon, marquage au sol et garage à vélo près du gymnase. Coût hors taxes de la piste : 293 000€.

- Il faut solliciter la DETR pour réaliser le parking accès au plan d'eau, après démolition de la maison Belmadé.

- 100€ seront accordés à la Croix-Rouge.

- **Doléances et débats** : un cahier de doléances est ouvert à la mairie et des citoyens viennent inscrire leur sentiments. Les élus se sont avérés « pour le débat, mais sur quoi concrètement ? » C'est ainsi que la décision fut prise d'écrire à la députée Hélène Zannier et lui mettre la salle à disposition pour débattre. En signalant que la Nef des Fous organise des débats certains jeudis soirs.